



ADMINISTRATION

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

Séance du 17 avril 2025 à 19H00

Présents : Pierre André DAMAS, Président;
Maxime DAYE, Député-Bourgmestre;
Léandre HUART, Ludivine PAPLEUX, Echevins;
Anne-Catherine ROOBAERT, Présidente du CPAS;
André-Paul COPPENS, Christophe HOUSSIAU, Pierre-Yves HUBAUT, Echevins;
Jean-Jacques FLAHAUX PAPLEUX, Olivier FIÉVEZ, Yves GUÉVAR, Nathalie WYNANTS,
Christophe DECAMPS, Angélique MAUCQ, Anne-Françoise PETIT JEAN, Agnès
MUAMBA-KABENA, Christine KEIGHEL-EECKHOUDT, Sylvie BRANCART, Nathan
ARNOULD, Philippe LEQUEUE, Patrice NALDI, Flavie PRÉVOST, Marjorie
NEUKERMANS, Sana BATIK, Bastian GONZALEZ VANHESPEN, Madiane ADDI,
Conseillers Communaux.
Bernard ANTOINE, Directeur Général.

Excusé(s) : Flore DIESBECQ LACROIX.

Objet n°25 - Question orale de Madame la Conseillère Anne-Françoise PETIT JEAN relative à la limitation des moyennes et grandes surfaces commerciales.

Les membres du Conseil communal prennent connaissance de la question orale de Madame la Conseillère Anne-Françoise PETIT JEAN relative à la limitation des moyennes et grandes surfaces commerciales.

Monsieur le Président,
Monsieur le Bourgmestre,
Monsieur le Directeur général,
Mesdames et Messieurs les Conseiller.ère.s,
Mesdames, Messieurs les membres du Collège communal,

Nous avons appris la fermeture prochaine des 7 hypermarchés Cora, dont celui de La Louvière, bien connu des Brainois et de tous les habitants de la région du Centre.

Cette fermeture est un véritable drame social pour près de 1.800 employés. Que cette question orale soit aussi l'expression de notre soutien et, bien sûr, de celle de l'ensemble du Conseil à leur situation sociale difficile. Soulignons également que ces hypermarchés, vu leur ancienneté, revêtent souvent une dimension familiale tant pour les personnes qui y travaillent que pour les consommateurs.

Aujourd'hui, au vu des interviews d'économistes réalisées dans la presse, c'est le modèle même de l'hypermarché qui est relevé comme obstacle à la continuité de Cora.

Mais cette situation est largement amplifiée par la croissance importante de moyennes surfaces qui se sont développées dans les zones commerciales alentours, y compris à Braine-le-Comte.

Autrement dit, la prolifération des supermarchés entraîne une rude concurrence avec les petits commerces bien entendu, mais aussi entre les supermarchés eux-mêmes.

Ce n'est pourtant pas une fatalité. Une commune a en mains les outils pour pouvoir s'opposer à l'installation de nouveaux supermarchés (Schéma de développement économique, guide communal d'urbanisme, etc).

Ma question est la suivante :

Durant les années à venir, le Collège peut-il me confirmer qu'il ne rendra aucun avis positif pour l'installation de nouvelles surfaces commerciales grandes ou moyennes ? Ne serait-il pas temps, en effet, d'enfin mettre un frein à leur développement afin d'éviter de nouveaux drames sociaux ? Je vous remercie pour vos réponses.

L'Echevin André-Paul COPPENS répond.

Merci pour cette question d'actualité. Je tiens à confirmer que la majorité partage pleinement votre soutien aux travailleurs et à leur famille durement touchés par cette fermeture. Situation profondément préoccupante tant sur le plan humain que social mais il est essentiel de garder une approche lucide et équilibrée. Le modèle économique des hypermarchés est mis à mal en raison de l'évolution des habitudes de consommation et de la concurrence du commerce en ligne. Je tiens à rappeler qu'il n'y a jamais eu d'hypermarchés à Braine-le-Comte, ni de centres commerciaux sur notre territoire. Cela démontre notre volonté d'éviter un développement démesuré des surfaces commerciales et de privilégier un équilibre entre différents types de commerces. Pour autant, il ne faut pas perdre de vue que les surfaces commerciales grands ou moyennes continuent de jouer un rôle important dans notre tissu local. Elle offre de l'emploi à proximité y compris à des personnes peu qualifiées ou n'ayant pas de moyens de locomotion. Ces commerces participent directement à la vitalité économique de notre entité. Interdire toute nouvelle implantation commerciale ne constituerait pas une réponse réaliste. Notre ville a besoin d'une offre commerciale diversifiée accessible à tous et à tous les budgets et adaptés aux réalités de mobilité. C'est aussi un levier pour éviter l'évasion commerciale vers d'autres communes, ce qui se traduit par une perte de recettes pour notre territoire. En ma qualité d'acteur économique présent à Braine-le-Comte, je peux vous assurer que cette offre est complémentaire aux commerces indépendants. Lorsqu'un habitant fait ses courses à proximité, il est souvent plus enclin à fréquenter les petits commerces, les établissements HORECA et les services de proximité. C'est l'ensemble du tissu économique local qui en bénéficie. Cela ne signifie pas qu'il faut encourager un développement incontrôlé des grandes surfaces. Des outils urbanistiques comme le schéma de développement ou le guide communal d'urbanisme permettent d'encadrer, d'orienter et de réguler les implantations afin qu'elles s'inscrivent dans une vision cohérente et de développement.

En résumé, nous devons rester attentifs aux enjeux humains que pose cette fermeture tout en faisant preuve de pragmatisme et de responsabilité dans nos choix. Il en va de l'emploi, du pouvoir d'achat, de la mobilité et de la qualité de vie de notre ville.

Pour répondre à ta question, non, à l'heure actuelle, le Collège ne peut pas s'engager à refuser systématiquement toute nouvelle surface commerciale. Chaque projet est analysé au cas par cas, en fonction de sa pertinence, de son impact et de son intégration dans le tissu local. Un refus de principe enverrait un mauvais signal aux investisseurs qui pourraient contribuer à créer de l'emploi local et à renforcer l'attractivité de notre commune.

Madame la Conseillère Anne-Françoise PETIT JEAN réplique.

Merci pour la réponse.

C'est une réponse que nous regrettons quelque peu, car elle ne correspond pas vraiment à ce que nous attendions.

Les grandes surfaces sont déjà en nombre suffisant à Braine-le-Comte. Je me permets de rappeler une phrase de M. Jeholet lors d'une précédente interpellation :

"Cette situation doit mener à une réflexion transversale sur l'offre commerciale existante. Il faut trouver un équilibre entre le commerce en ligne, les zones rurales et urbaines, les commerces de proximité et de taille plus importante."

Et effectivement, il nous faut trouver une réponse à cette problématique.

PAR LE CONSEIL,

Le Directeur Général,

Bernard ANTOINE

Le Président,

Pierre André DAMAS

POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Directeur Général,

Bernard ANTOINE

Le Député-Bourgmestre,

Maxime DAYE